Année académique 2022 - 2023 Domaine Sciences et technologies

Bachelier en automobile

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

2B LANGUES 2			
Code	TEAU2B22AUT	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Anne COSIJN** (anne.cosijn@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement consiste à utiliser et approfondir les notions fondamentales lexicales, grammaticales et syntaxiques et acquérir un vocabulaire suffisant afin de pouvoir s'exprimer oralement et par écrit en langue cible dans des situations concrètes de la vie quotidienne et du monde professionnel en général et propre à la section.

Un projet multidisciplinaire est organisé.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.6 Utiliser une langue étrangère

Compétence 3 **S’engager dans une démarche de développement professionnel**
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu’en équipe dans le respect de la structure de l’environnement professionnel

Acquis d'apprentissage visés

En fin d’UE, l’étudiant devra être capable d’appliquer les principes grammaticaux et syntaxiques vus et étudiés au cours, ou relatifs à des thèmes similaires, ainsi que d’employer le vocabulaire technique ciblé.

Cette activité d'apprentissage repose sur une méthode dynamique et interactive basée sur la participation active en classe/à distance et préparations à domicile. Une étude régulière permettra de progresser de manière efficace dans l'apprentissage de la langue. Tant à l'oral qu'à l'écrit, l'étudiant devra être capable de s'exprimer efficacement avec un nombre d'erreurs limité.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : TEAU1B23AUT
Corequis pour cette UE : TEAU2B07AUT

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEAU2B22AUTA Anglais technique 48 h / 4 C

Contenu

Le cours se fonde sur l'exploitation de textes, de vidéos et d'unités provenant de divers manuels, sites internet et revues techniques relatifs à la section, ainsi que sur des révisions grammaticales. Les quatre compétences langagières (expression orale et écrite, compréhension à l'audition et à la lecture) sont travaillées.

L'entraînement à la pratique de la langue cible se fera lors d'ateliers en présentiel/distanciel basés sur une participation active aux activités d'apprentissage organisées.

Un projet multidisciplinaire est organisé.

Démarches d'apprentissage

Cours théorique avec exercices

Jeux/ expressions orales

Travail en autonomie

Présentations orales

Pratique des 4 compétences langagières (expression orale et écrite, compréhension à la lecture et à l'audition)

En cas d'enseignement distanciel, le cours se déroulera via la plateforme Teams

Dispositifs d'aide à la réussite

Sites internet d'entraînement en ligne

Des activités seront prévues en classe pour aider l'étudiant à organiser son travail et à progresser quel que soit le type d'enseignement (en présence/à distance/hybride)

Exercices que l'étudiant peut recommencer à volonté

Feedback personnalisé pour certaines activités

Ressources supplémentaires en ligne

Sources et références

Articles et vidéos provenant de sites internet

Diverses ressources mentionnées dans les supports de cours

Sites internet d'entraînement en ligne

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents postés sur la plateforme Connected

Notes de cours

Articles ou vidéos à connotation scientifique

Ressources web

Plateforme Up + suite Microsoft Office 365 et Connected

Jeux de société et adaptation de jeux connus

Dictionnaire

Laboratoire de langues selon évolution de la situation sanitaire

Activités collaboratives

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1 NON RECUPERABLE

Travaux 30%

Q2

Interrogation et projet multidisciplinaire 30%

Examen écrit présentiel juin 40% Si en DISTANCIEL : examen ORAL en juin 40%

Q3 Les parties en échec sont à représenter avec la même pondération excepté les travaux du Q1 qui sont non récupérables.

Les modalités de l'examen sont les mêmes qu'en juin.

Toutes les parties de l'évaluation sont obligatoires.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	30	Int + Prj + Trv	30	Int + Prj + Trv	30
Période d'évaluation			Exe	40	Trv + Exe	70

Trv = Travaux, Int = Interrogation(s), Prj = Projet(s), Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui n’ont pas réussi le cours une année antérieure doivent prendre contact avec leur enseignante **au plus tard en octobre pour qu'un programme personnalisé soit établi (Q1 et Q2)**

La matière portera sur l'année en cours.

En cas de non-participation à une séance ou tâche obligatoire, l’étudiant doit prendre contact dans les délais imposés par le règlement des études avec l'enseignant pour qu'un motif légitime d'absence puisse éventuellement être pris en compte.

D’autres modalités d’évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant.

Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l’UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l’étudiant pour accord.

Cette unité s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins l'accent sur la langue cible qui sera employée dans le cadre du cours. La langue d’évaluation est la langue cible.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).